

Information presse
Paris, le 6 janvier 2022

La CGI annonce la publication d'un guide pratique du droit de la concurrence

La Commission juridique de la CGI, en collaboration avec le cabinet d'avocats spécialisé Vogel & Vogel, a conçu un guide pratique du droit de la concurrence. Il s'inscrit dans l'engagement de la CGI pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques en matière de concurrence, au service d'un fonctionnement optimal des marchés et d'une capacité d'innovation assurée sur le long terme.

Ce guide est destiné à la trentaine de fédérations membres de la CGI, mais aussi aux fédérations représentant d'autres secteurs d'activité. Son objectif est de leur permettre de **mieux appréhender les règles du droit de la concurrence** en les présentant de manière claire et pratique. Il permet **d'identifier de manière pragmatique** les comportements et situations à risque auxquelles elles peuvent être confrontées afin de les anticiper et les éviter.

Jacques- Olivier BOUDIN, Président de la Commission Juridique de la CGI, affirme : « *La maîtrise des règles de concurrence est un prérequis important pour les fédérations dans leurs démarches de diffusion de bonnes pratiques. C'est pour répondre à cette nécessité que nous avons conçu ce guide, efficace et complet à destination des équipes de nos fédérations membres. L'objectif est de permettre aux adhérents d'être au fait des dernières évolutions législatives et réglementaires en matière de droit de la concurrence et de les accompagner concrètement en leur recommandant les meilleures pratiques en la matière.* ».

Me Joseph VOGEL, avocat fondateur du cabinet Vogel & Vogel, déclare : « *Les organisations professionnelles sont exposées aujourd'hui à des risques considérablement accrus : augmentation du plafond des amendes, solidarité accrue entre membres et organisations professionnelles... Ce guide ambitionne d'aider les organisations à mieux piloter leurs travaux et éviter ces risques.* »

Le guide est organisé en 7 grandes sections, chacune portant sur une dimension du droit de la concurrence : l'organisation de réunions, les échanges d'informations et la diffusion de statistiques, la diffusion d'informations par l'organisation professionnelle, l'admission ou l'exclusion de membres, la pratique illicite du boycott, les négociations sous l'égide des pouvoirs publics et les contrôles et pouvoirs d'investigation des autorités de concurrence.

Si le sujet vous intéresse, nous vous proposons un échange avec un porte-parole de la Commission juridique de la CGI pour décrypter le projet de ce guide et le besoin auquel il répond.

Le guide est disponible via ce [LIEN](#).

La présentation du guide en vidéo via ce [LIEN](#).



A propos de la CGI

A travers l'union d'une trentaine de fédérations de la branche, la CGI, Confédération Française du Commerce de Gros Interentreprises, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du négoce : biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires. La CGI représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME), 970 000 salariés et 831 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90.000 personnes.

www.cgi-cf.com

@CGI_CF